



## Diffamation à l'international

-----  
Par sasinha

Bonjour,

J'ai 20 ans, je suis immigrante brésilienne en France, bientôt française et j'aimerais savoir si ce que j'ai fait peut être qualifié comme diffamation.

Sur Twitter, j'ai décidé (bêtement) de donner des informations sur un cas de procès entre deux influenceurs brésiliens. J'ai donc fait une thread (en portugais) et je l'ai titré "Témoignages et preuves sur le cas de X et Y trouvées jusqu'à maintenant".

Je n'ai rien affirmé, j'ai juste fait un compilé de tous les tweets de tous les témoins, des anciens tweets de X, j'ai cité des vidéos qu'elle avait publiées, etc... Pas vraiment des preuves mais plutôt des choses qui correspondaient aux accusations de Y faites à X. J'ai construit mes phrases en m'assurant de rien affirmer, j'ai utilisé le mot "supposément" à chaque fois.

À la fin j'ai laissé bien claire que c'était pas pour un but juridique, mais malheureusement ma thread a pris 45k likes donc je suis presque sûre qu'elle l'a vue....

J'ai tout supprimé, mais j'ai peur qu'elle porte plainte contre moi. Ça serait un procès international puisque je vis en France. J'ai peur de pas pouvoir me nationaliser à cause de ça.

Pouvez-vous m'aider?

Cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour

Personne ne peut vous aider en l'état actuel des choses, Conservez précieusement le texte de vos propos éventuellement diffamatoires.

Encore faudrait-il qu'un juge estime que cette publication dans sur internet porte atteinte à l'honneur de la plaignante !

-----  
Par sasinha

Merci beaucoup de votre réponse!

Je vais être honnête avec vous, je n'étais pas extrêmement objective. Mais j'ai aussi fait exprès de rien affirmer afin de ne pas être un contenu littéralement diffamatoire.

J'espère juste que ça ne soit pas considéré comme diffamation, ou qu'elle ne prenne pas le temps de porter plainte puisque les procès internationaux sont bien plus compliqués.  
En plus, de nombreuses personnes ont dit bien pire que moi.

Ma seule peur c'est ma nationalité, vous pensez que cette situation peut l'affecter?

Merci beaucoup.  
Cordialement.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour sasinha,

En supposant que ces deux rigolos brésiliens portent plainte et si, par malheur, votre naturalisation est remise en cause personne ne vous mettra dehors.

Donc, vous n'avez pas à vous inquiéter !

Cdt